



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LOCALITÉS DE CHANÉAZ,
DENEZY ET CORREVON

Enquête publique complémentaire



Échelle 1 : 500

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du :

Le Président :

La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du :

au :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le :

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le :



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

Modifications

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 12.12.2022, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :